

Nous nous battons

POUR
l'intérêt
général

L'ACTION syndicale aux Forges de Basse-Indre, du fait de la modernisation du laminage et de l'arrêt total des fabrications sidérurgiques, en particulier celui de l'emploi de la main-d'œuvre, place cette action dans un cadre extérieur à l'entreprise et fait prendre conscience à l'opinion publique de la gravité de la situation.

Les Organisations syndicales ouvrières ont pris position et la responsabilité d'essayer d'apporter ou d'obtenir une solution qui serait valable pour tous, de protéger les droits des membres du personnel touchés par des mesures de licenciement ou de reclassement.

L'effectif employé dans l'usine a été diminué de 600 sur le chiffre de 1952, à la date du 31 octobre 1954, cette réduction avait été obtenue par différents moyens que nous avons exposés en temps et lieu, mais à cette date restaient encore 800 personnes à licencier, les Organisations syndicales ont donc mené une action pour essayer de limiter les licenciements prévus.

Certains n'ont vu dans cette action, qu'une agitation dirigée en particulier contre les Pouvoirs publics, et ces derniers temps le ton prenait celui d'une polémique entre personnes.

Nous avons dit et répétons que cela n'amènera rien de concret. Nous demandons que l'on réponde à nos questions; que l'on nous fasse la preuve que nos propositions ne sont pas viables. Nous avons demandé pour nos camarades touchés par les mesures de réduction de personnel : garantie d'emploi; garantie de ressources. Nous avons demandé que les responsables fassent avec les intéressés, une fois pour toutes, le point de la situation et apportent quelque chose de concret à la solution du problème actuel, mais aussi d'avenir, car nous ne relâcherons pas notre effort étant conscients de ne pas simplement nous battre pour le cas particulier de notre usine, mais dans le sens de l'intérêt général.

J. C.

VOIX des métaux

Organe de la Fédération Française des Syndicats de la Métallurgie C.F.T.C.

Edition Spéciale de SYNDICALISME organe de la C.F.T.C.

Aux promesses et aux "miettes" du patronat et du gouvernement

C'EST DES USINES QUE NOUS RÉPONDONS !

« Nous n'avons pas d'illusions à avoir...
On ne nous fera pas de cadeau ».
C'est en ces termes que s'exprimaient des travailleurs ayant eu connaissance du relèvement du S.M.I.G. décidé par le gouvernement Faure.

NOUS jugeons peu sérieuses, sinon ridicules, les décisions gouvernementales du 2 avril 1955. Certes, on a rogné un peu sur les abattements de zone. On insiste sur les possibilités d'accord de salaires par profession ou par entreprise, mais tout cela ne répond pas à une injustice permanente qui existe dans les salaires et les niveaux de vie des travailleurs, ainsi que dans la répartition du revenu de notre pays.

Depuis août 1953, le S.M.I.G. est passé, de 100 à 126 francs. C'est une augmentation de 26 %, mais nous sommes loin des 145 francs réclamés par les Organisations syndicales ouvrières, suite aux travaux de la Commission supérieure des Conventions collectives.

Il faut d'ailleurs considérer que la pression des organisations ouvrières a été faible. Les manifestations des mouvements Poujade et des paysans ont pesé dans la balance plus nettement que celle des travailleurs.

Nous ne sommes pas dupes...
Il se confirme, une fois de plus, que les hommes politiques actuels sont plus sensibles à l'intérêt électoral qu'à la réalisation de la justice. Il se confirme aussi plus nettement que jamais que les travailleurs sont victimes dès qu'ils relâchent la pression de l'action syndicale.

N'oublions pas les leçons suivantes :

1) Artisans, commerçants, paysans organisés ont fait pression sur le gouvernement ces temps derniers, ceci fut payant particulièrement pour les commerçants et artisans (voir aménagements fiscaux obtenus).

2) Les gouvernements et les hommes politiques sont plus sensibles à la rue, à l'action et aux mouvements, même Poujade, qu'à la stricte justice.

3) Le désintéressement de trop de travailleurs au rendez-vous d'avril n'a pas permis de faire prévaloir des revendications justifiées.

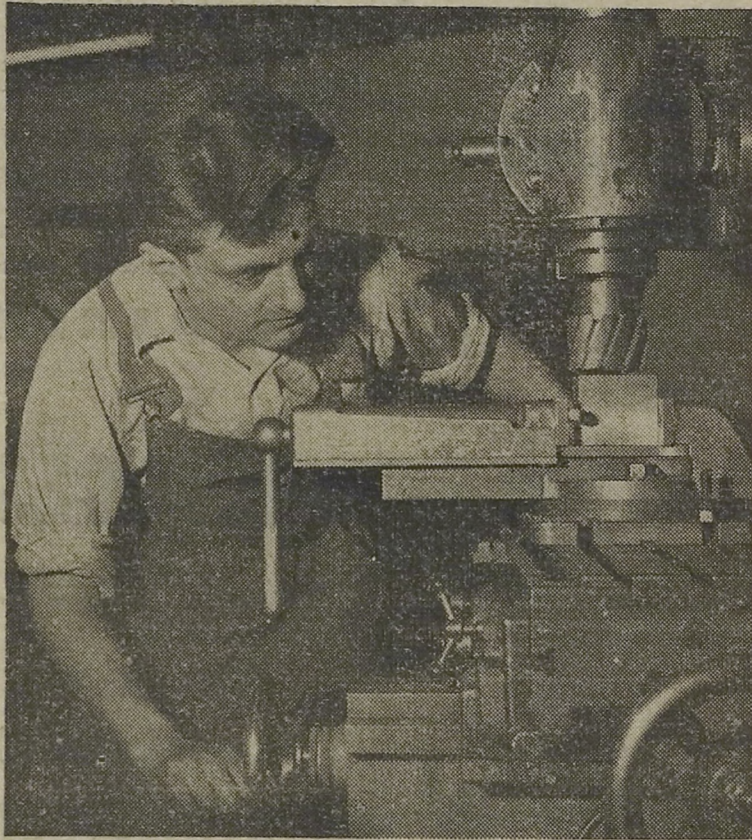
Les démarches nationales ne sont rien si à la base les travailleurs ne bougent pas...

Notre réponse
vient des usines...

Ils ont compris nos camarades de chez Peugeot, à Sochaux, de l'U.C.P.M.I., de Jœuf, Homécourt, de la Cie des Lampes de St-Pierre-Montlimard, de la maison Schmid, à Tours, des hauts-fourneaux du Boucau, les métallos de Bourg, les gars de l'aviation, de la navale, tous ceux qui, actuellement, par de multiples actions d'entreprises ou d'industries, agissent dans des conditions particulièrement difficiles pour obtenir des relèvements de salaires réels.

Les camarades de chez Schmid sont à leur troisième semaine de

(Suite page 7.)



AGISSONS ENSEMBLE dans nos usines !

La lutte magnifique de Tours

Ets Schmid : En grève depuis le 6 mai. La lutte se poursuit pour :

1. 15 francs d'augmentation des salaires de base;
2. 20 % de boni garanti;
3. Paiement de cinq jours fériés légaux, comme dans les établissements Schmid de la région parisienne.

A noter l'attitude de la direction qui, sans contester la faiblesse des salaires pratiqués dans l'établissement (40 à 50 % du personnel touchent de 17 à 20 000 francs par mois) affirme ne rien pouvoir accorder au personnel alors que les bilans de 1952 et 1953 font apparaître respectivement 246 et 103 millions de bénéfices avoués ?

Cette grève déclenchée dans l'unité C.G.T.-C.F.T.C.-Autonomes, continue. Une consultation du personnel à bulletins secrets a donné une majorité importante pour la continuation de la grève, la Direction ne proposant un protocole d'accord que sur les seuls cinq jours fériés.

Judi 26 mai doit se tenir à Angers la Commission régionale de conciliation. Sans préjuger des résultats, nous sommes dès à présent décidés à continuer la lutte, ne comptant que sur nous-mêmes.

A noter que l'action prépondérante de la C.F.T.C. a été reconnue par un grand nombre de travailleurs puisque déjà de nombreux travailleurs rejoignent no-

tre syndicat C.F.T.C. et ont compris la nécessité de notre Caisse de résistance qui, malgré qu'elle soit facultative, retient leurs suffrages.

C.I.M.T., St-Pierre-des-Corps : La grève tournante déclenchée depuis les premiers jours de mai continue à se dérouler, les Organisations syndicales réclament 12 francs d'augmentation de l'heure.

Ets Voyer la Riche : 85 % des 120 salariés se sont mis en grève générale illimitée pour une revalorisation de 15 francs de l'heure et des questions particulières à l'établissement.

Ets Marlin : A Pont-Cher, les 28 salariés de l'établissement ont décidé de passer à l'action pour une revalorisation de leurs salaires. Ils ont décidé comme première forme d'action, de travailler sans rendement, accomplissant seulement les temps impartis.

Commandez tous vos

LIVRES

à

LA LIBRAIRIE CONFÉDÉRALE

Solidarité ouvrière

Le conflit de la Compagnie Industrielle Française de Tubes électroniques à Saint-Pierre-Montlimard

LE mercredi 11 mai à 16 heures, une équipe de régleurs décidait de débrayer pour protester contre une récente augmentation de salaires qu'ils jugeaient insuffisante, et répartie d'une façon non équitable.

Le mouvement intéressait une vingtaine d'ouvriers. Quelques minutes plus tard, tout le personnel masculin, soit environ 90 ouvriers, se solidarisaient avec les revendications et cessait le travail. Le mouvement ne semblait toutefois pas devoir s'étendre au personnel de fabrication composé de près de 400 femmes et jeunes filles.

Le lendemain, le Comité d'établissement était convoqué par la direction locale qui l'informait que si le travail n'était pas repris immédiatement il y aurait fermeture d'usine.

Après un vote secret, où par 60 voix contre 1, les ouvriers prirent la décision de continuer la grève, la direction décida de licencier l'ensemble du personnel. Le personnel en grève décida la continuation de la grève pour l'aboutissement des revendications suivantes :

Prix horaire fixé de 10 francs incorporés dans le salaire de base pour l'ensemble du personnel.

Il faut admettre que compa-

rativement aux autres usines de même nature, et particulièrement des autres filiales de la C.I.F.T.E., les salaires de Saint-Pierre-Montlimard sont très inférieurs. Autrement dit que les abattements de zones ne sont plus seulement ceux du S.M.I.G., soit 12 %, mais en réalité 30 à 40 % sur Paris.

Par exemple, l'ouvrier spécialisé gagne, à Saint-Pierre-Montlimard, 125 francs de l'heure, ce

qui représente pour 40 heures de travail, 21 625 fr. brut par mois. Les salaires pratiqués à l'usine de Courbevoie représentent effectivement 30 à 40 % de plus.

Le 14 mai, Eugène Descamps, secrétaire général de la métallurgie est intervenu auprès de l'U.I.M.M. pour demander que la direction générale veuille bien recevoir les organisations syndicales afin que le maximum soit fait pour hâter le règlement de cette affaire. De même, une lettre était envoyée à la direction générale. En effet, la direction locale se réfugie derrière sa direc-

(Suite page 7.)

L'Union Régionale Parisienne au Ministère du Travail

LE bureau exécutif de l'Union parisienne des Syndicats de la métallurgie C.F.T.C., a été reçu en audience par M. Bacon, ministre du Travail, le 25 mai, à 17 heures.

Il a procédé, avec le ministre, à un tour d'horizon sur l'état des discussions des salaires dans la métallurgie parisienne.

Il a vivement insisté pour que le ministre du Travail convoque, à bref délai, la Commission mixte des salaires dans le cadre de la Convention collective, les négociations ayant été interrompues unilatéralement par les employeurs, depuis le 26 novembre 1954.

Le ministre a promis d'examiner sérieusement la demande de la délégation C.F.T.C., dès que les textes d'application de la procédure de médiation seront publiés, c'est-à-dire vraisemblablement à la fin de ce mois.

Il nous appartient de faire des options qui nous fassent progresser vers la victoire. Ce que nous voulons, c'est abrégé les souffrances de la classe ouvrière et améliorer ses conditions de vie.

(Maurice BOULADOUX)

magazine

DU TRAVAIL

Édition spéciale de

SYNDICALISME

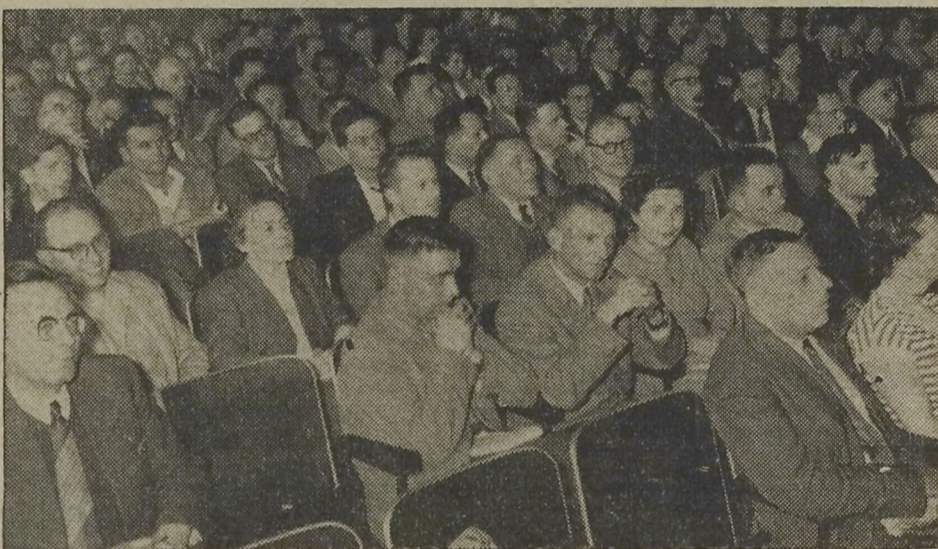
Organe de la C.F.T.C.

Le 28^{ème} CONGRÈS CONFÉDÉRAL met la C.F.T.C. Au SERVICE de tous les TRAVAILLEURS



LES 1200 délégués des organisations syndicales C.F.T.C., conscients par leurs interventions et leurs votes d'avoir sans cesse cherché à servir les intérêts de la classe ouvrière, se félicitant de la confiance des travailleurs dans notre organisation et réaffirment leur attachement sans réserve à la C.F.T.C.

(Déclaration approuvée à l'unanimité par le Congrès et présentée par les syndicats d'ouvriers et de mensuels de la Métallurgie de Nantes et de Saint-Nazaire.)



Il n'est pas d'usage de commencer un compte rendu de congrès par... le discours de clôture. Mais, certains journaux parisiens ont donné une tonalité si « dramatique » aux articles qu'ils nous consacrent qu'il est bon de dire tout de suite dans quelle atmosphère le congrès se termina. Et c'est JEANSON qui sut, avec quel brio, interpréter les sentiments de chacun et de tous.

La caractéristique essentielle de ce congrès, a déclaré Jeanson, c'est que nous venons de vivre une manifestation éclatante de la vitalité de la C.F.T.C. Manifestation

d'une vie tumultueuse peut-être, mais riche dans sa diversité et son dynamisme, non seulement d'avenir, mais encore d'unité.

Paradoxe ? Laissons s'apaiser autour de nous, a encore dit l'orateur, la chaleur de cette passion et nous découvrirons sous les oripeaux de nos interventions, de nos motions, de nos oppositions, l'unité fondamentale de la C.F.T.C. Et si nous ne l'aimions pas tant, notre C.F.T.C., nous ne mettrions pas tant d'ardeur à vouloir lui faire épouser nos sentiments, nos idées, notre volonté !...

Et l'âme commune de la C.F.T.C. s'est finalement manifestée dans une ovation formidable et unanime approuvant ce discours de clôture.

C'est devant un auditoire de près de 1200 militants et militants que le président confédéral déclare ouvert le congrès.

Après avoir salué les militants présents de toutes les régions, de toutes les professions, tout particulièrement nos camarades délégués de tous les territoires de l'Union Française, ainsi que les personnalités présentes, Maurice Bouladoux souligne l'importance des questions qui doivent permettre de déterminer d'une façon précise

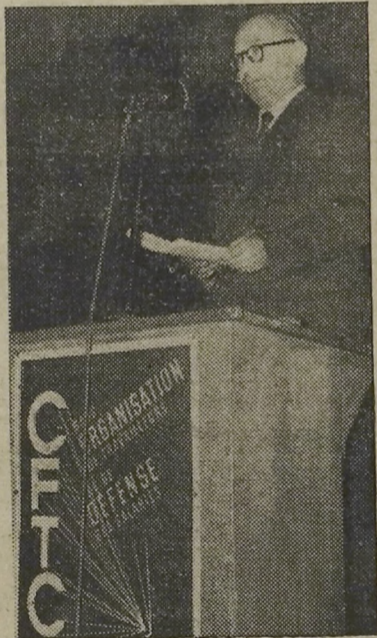
l'orientation du mouvement dans un moment où chacun se pose un certain nombre de problèmes. Il appelle l'attention sur l'esprit qui doit régner tout au long de ces débats qui, comme dans toute organisation démocratique, appelle des discussions dans lesquelles

doit régner surtout un esprit fraternel et la volonté de comprendre les raisons et les motifs qui inspirent ceux qui exposent des idées contraires.

Que le 28^{ème} congrès de la C.F.T.C. soit à l'honneur du Mouvement et montre à la classe ouvrière

qu'elle peut compter sur notre organisation.

Après les souhaits de bienvenue du président de la section locale d'Asnières, la parole est donnée à Georges Levard, secrétaire général, pour la présentation du rapport moral.



Maurice Bouladoux a la parole.

Tous les travailleurs d'Outre-Mer étaient représentés au Congrès !

27 DELEGUES de tous les territoires d'Outre-Mer participaient au Congrès confédéral ! Ils sont venus de Mauritanie, du Sénégal, du Soudan, de la Haute-Volta, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Cameroun, du Moyen Congo, de l'Oubangui-Chari, de Madagascar, de la Réunion, de Tahiti, de la Guadeloupe, de la Martinique.

Une importante réunion s'est tenue durant toute la journée du 27 mai. Les problèmes suivants ont été longuement débattus : Application du Code du Travail dans les T.O.M. ; allocations familiales ; accidents du travail ; économie interne des territoires ; autonomie l'Union Française (rappel de la déclaration faite par la C.I.S.C. à Alger les 16 et 17 mars 1953).

Le rapporteur de cette importante journée a été notre camarade Daniel Corréa.

C'est avec un grand grand intérêt que nos camarades d'Outre-Mer ont participé à tous les travaux du Congrès.

C'est en nous qu'ils placent beaucoup de leurs espoirs.

A nous de ne pas les décevoir !

Cl-contre : un camarade intervient lors d'une discussion sur les T.O.M.

En haut : un autre camarade passe aux urnes



Le nouveau Bureau confédéral de la C.F.T.C.

Président : M. BOULADOUX, technicien produits chimiques.

Secrétaire général : G. LEVARD, dessinateur métallurgie.

Vice-présidents : Mlle TRIBOLATI, employée commerce ; A. PAILLIEUX, inspect. divis. S.N. C.F. ; I. BRAUN, technicien bâtiment.

Treasorier : A. GLORIEUX, ouvrier menuisier bâtiment.

Membres : A. BAPAUME, ingénieur électro-méc. ; P. COLIN,

ouvrier typographe ; J. HANQUAUT, ouvrier agricole ; A. JEANSON, administrateur civil ; A. QUIRIN, ouvrier métallurgie ; R. REYNAUD, administrateur civil.

Par rapport au Bureau confédéral ancien, n'ont pas été réélus : un ouvrier textile, MAYOUD, qui ne s'est pas représenté, et deux employés ou techniciens : DECLERCQ et MATHEVET. Ce sont trois ouvriers qui les remplacent.